DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Jean-Louis ROSSI, Laurent LUCCHESI, Antoine ANTONA, Lucette AMARO, Patrick RINIERI, Elodie MARSILJ, René MOGGIA

Etaient excusés : Marie-Caroline MARSILJ-TOMI (pouvoir à Paul BERNARDI), Marie-Françoise MASSEI (pouvoir à Patrick RINIERI), Marina EVANGELISTI (pouvoir à Jean-Louis ROSSI), Aurélie CANZEDDA (pouvoir à Laurent LUCCHESI), François Jérôme SIMONETTI (pouvoir à Antoine ANTONA)

Etait absent : Maryline SERPAGGI

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Ouverture de séance à 18 H30 par Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/03/2018**
2. **Demande d'accès au portail cadastral du Département de la Corse du sud**
3. **Approbation des comptes de gestion M14 et M49 2017**
4. **Approbation des comptes administratifs M14 et M49 2017**
5. **Affectation des résultats des CA 2017 M14 et M49 au budgets M14 et M49 2018**
6. **Vote des budgets M14 et M49 2018**
7. **Vote des taux communaux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti)**
8. **Vote des subventions aux associations**
9. **Questions diverses**

---

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/03/2018**

Le compte-rendu du 27/03/2018 est approuvé et signé par les conseillers présents.

En préambule à la poursuite des travaux, Monsieur le Mire regrette l'absence d'adjoints lors d'une séance aussi importante que le vote du budget communal.

2. **Demande d'accès au portailcadastral du Département de la Corse du sud**

Ce point de l'ordre du jour n'appelle pas de commentaires particuliers et est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n° 76-17 du 6 janvier 1978 dite loi relative à 1'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment en son article 15 ;
Vu les décrets d'application de la loi susvisée et notamment les décrets n° 78-774 du 17juillet 1978 modifié par les décrets n° 78-223 du 26 décembre 1978, n° 79- 121 du 30 mai 1979,
n° 80 - 1030 du 18 décembre 1980 ;
Vu la délibération n° 2012-088 du 29 mars 2012 de la CNIL dispensant de déclaration les traitements automatisés de données personnelles mis en œuvre aux fins de consultation de données issues de la matrice cadastrale par toute commune, groupement et organisme privé ou public chargé d'une mission de service public (dispense no 16).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de solliciter un accès au portail cadastral du Département de la Corse du Sud afin de bénéficier des matrices cadastrales (les propriétés bâties, non bâties, les propriétaires et FANTOIR) et des plans cadastraux ;
- Dit que les destinations ou catégories des destinataires de ces informations nominatives seront les suivantes : services de l'Etat, services communaux et administrés en faisant la demande conformément aux dispositions prévues par les lois et décrets relatifs au fonctionnement du cadastre et à la communication des informations y figurant;
- Dit qu'un droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exercera auprès des services communaux et des services fiscaux gestionnaires du cadastre ;

VOTE : 14 Pour 1 Absent

Les points 3, 4, 5 et 6 relatifs au comptes de gestion, comptes administratifs, affectations des résultats et vote des budgets 2018 M14 et M49, font l'objet d'explications techniques et détaillées de la part de Mr le Maire. Celui-ci répond notamment aux interrogations de certains conseillers qui s'inquiètent sur le retard pris par la Collectivité de Corse dans le versement de subventions.
La Collectivité territoriale a donné des assurances pour le versement dans le courant du mois de mai 2018.

Le détail chiffré des comptes administratifs et des budgets est disponible en consultation à l'accueil de la mairie et sur le site internet.

Tous ces points à l'ordre du jour ont été votés à l'unanimité des membres présents hormis celui du compte administratif 2017 (M14 et M49) qui, comme le prévoit les textes, s'est effectué en l'absence du Maire.

3. Approbation du compte de gestion M14, Approbation du compte administratif M14 et affectation des résultats M14 2017 sur le BP M14 2018

Le Maire sort de la salle au moment du vote du compte administratif.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte administratif de la M14 de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pascal LECCIA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif M14 2017, lequel se résume ainsi :

CLASSES	Solde début de gestion 2017	Opérations de l'exercice 2017			Résultat global	RESTE A REALISER		Résultat définitif
		dépenses 2017	recettes 2017	résultats 2017		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	697 123,54	355 128,26	206 979,45	-148 148,81	548 974,73	1 228 751,65	918 448,78	238 671,86
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	437 630,26	926 429,40	1 051 772,37	125 342,97	562 973,23	0,00	0,00	562 973,23
TOTAUX		1 281 557,66	1 258 751,82	-22 805,84	1 111 947,96	1 228 751,65	918 448,78	801 645,09

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée er du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

résultats de l'exercice 2017	125 342,97	résultats définitif	**Excédent**	562 973,23
report à nouveau de 2016 : 002(F)	437 630,26			
restes à réaliser dépenses	0,00			
restes à réaliser recettes	0,00			

RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISEMENT

résultats de l'exercice 2017	**déficit**	-148 148,81	**Excédent de financement**	238 671,86
report à nouveau de 2016 : 001 (I)	**excédent**	697 123,54		
Restes à réaliser	**dépenses**	1 228 751,65		
Restes à réaliser	**recettes**	918 448,78		

Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement au budget 2018 comme suit

Résultat de fonctionnement : compte 002 (F)	**excédent**	**362 973,23**
Excédent de fonctionnement : compte 1068 (I)	**excédent**	**200 000,00**

Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2018 comme suit

Résultat d'investissement : compte 001 (I)	**excédent**	**548 974,73**

VOTE : 14 Pour (13 au moment du vote du CA) 1 Absent

4. Approbation du compte de gestion M49, Approbation du compte adminsitratif M49 et affectation des résultats M49 2017 sur le BP M49 2018

Le Maire sort de la salle au moment du vote du compte administratif.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte administratif de la M49 de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pascal LECCIA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif M49 2017, lequel se résume ainsi :

CLASSES	Solde début de gestion 2017	Opérations de l'exercice 2017			Résultat global	RESTE A REALISER 2017		Résultat définitif
		dépenses 2017	recettes 2017	résultats 2017		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	-21 386,48	0,00	52 410,30	52 410,30	31 023,82	37 994,52	6 970,18	-0,52
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	95 649,79	195 011,48	109 706,66	-85 304,82	10 344,97	0,00	0,00	10 344,97
TOTAUX		195 011,48	162 116,96	-32 894,52	41 368,79	37 994,52	6 970,18	10 344,45

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée er du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

résultats de l'exercice 2017	-85 304,82	résultats définitif	**Excédent**	10 344,97
report à nouveau de 2016 : 002(F)	95 649,79			

RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISEMENT

résultats de l'exercice 2017	**excédent**	52 410,30	**Déficit de financement**	-0,52
report à nouveau de 2016 : 001 (I)	**déficit**	-21 386,48		
Restes à réaliser	**dépenses**	37 994,52		
Restes à réaliser	**recettes**	6 970,18		

Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement au budget 2018 comme suit

Résultat de fonctionnement : compte 002 (F)	**excédent**	**10 344,97**
Excédent de fonctionnement : compte 1068 (I)	**excédent**	**0,00**

Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2018 comme suit

Résultat d'investissement : compte 001 (I)	**excédent**	**31 023,82**

VOTE : 14 Pour (13 au moment du vote du CA) 1 Absent

5. Vote du budget M14 2018

Le budget M14 2018 se résume ainsi :

SECTION	Solde de début de gestion 2018	CREDITS VOTES 2018		RESTE A REALISER		TOTAL BUDGET 2018	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	+548 974,73 €	825 986,66 €	587 314,80 €	1 228 751,65 €	918 448,78 €	2 054 738,31 €	2 054 738,31 €
FONCTIONNEMENT	+362 973,23 €	1 485 369,23 €	1 122 396,00 €	0,00	0,00	1 485 369,23 €	1 485 369,23 €

VOTE : 14 Pour 1 Absent

6. Vote du budget M49 2018

Le budget M49 2018 se résume ainsi :

SECTION	Solde de début de gestion 2018	CREDITS VOTES 2018		RESTE A REALISER		TOTAL BUDGET 2018	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	- 31 023,82 €	82 425,81 €	144 473,97 €	37 994,52 €	6 970,18 €	151 444,15 €	151 444,15 €
FONCTIONNEMENT	+10 344,97 €	475 473,97 €	465 129,00 €	0,00	0,00	475 473,97 €	475 473,97 €

VOTE : 14 Pour 1 Absent

A l'issue de ces votes, Mr le Maire procède à un tour de table lors duqyel sont évoqués notamment des questions relatives au devenir de la dette sur les taxes de raccordement à l'assainissement des lotissements Capitoro, Prunelli 1, Prunelli 1, et Prunelli 2 Rocade).
A ce sujet, Mr le Maire précise que ce dossier est en voie de règlement dans le cadre d'une conciliation qui devrait voir les contribuables de Cauro dispensés de tout règlement et n'entraînera pas d'augmentation d'impôts.

7. Vote des taux communaux des taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient, comme chaque année, d'établir les taux des taxes de contributions directes.

Le Maire rappelle ensuite les taux appliqués en 2017 :

- Taxe d'habitation : 21,57
- Taxe sur le foncier bâti : 13,95
- Taxe sur le foncier non bâti : 74,96
- Cotisation foncière des entreprises : 19,24

Il propose le maintien des taux pour 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux 2018 suivants :

- **Taxe d'habitation : 21,57**
- **Taxe sur le foncier bâti : 13,95**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 74,96**
- **Cotisation foncière des entreprises : 19,24**

VOTE : 14 Pour 1 Absent

8. Approbation des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que dans le cadre du vote du budget primitif, il convient également de voter le montant des subventions attribuées aux associations.

Les membres du Conseil municipal faisant partis du bureau des associations sont invités à ne pas prendre part à la présente délibération.

Mr le Maire indique au préalable que tous les versements sont assujettis à la présentation par les associations concernés, des comptes et des statuts en vigueur. Il souhaite également une présentation plus détaillée des demandes de subventions afin d'attribuer au plus juste les fonds nécessaires aux associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2018	VOTES	Ne participe pas au vote
AFM TELETHON	300,00 €	14 pour	
ASFC	3 000,00 €	12 pour	Patrick RINIERI / Aurélie CANZEDDA
CAVRU LATINU	2 000,00 €	13 pour	Marie Françoise MASSEI
CENTRE EQUESTRE BASTELICACCIA	300,00 €	14 pour	
CLUB OMNISPORTS PORTICCIO	500,00 €	14 pour	
COOPERATIVE SCOLAIRE DE CAURO	1 340,00 €	14 pour	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00 €	14 pour	
REFUGE CALDANICCIA	500,00 €	14 pour	
RESTOS DU CŒUR	500,00 €	14 pour	
SAINTE BARBE	1 000,00 €	14 pour	
AUTRES ASSOCIATIONS	3060,00 €	14 pour	
TOTAL	13 000,00 €		

La subvention à l'école de Cauro a déjà été attribuée lors du dernier Conseil.

20H30 Fin du Conseil Municipal
La séance est levée.

Pascal LECCIA

Marina EVANGELISTI

Patrick RINIERI

Paul BERNARDI

Aurélie CANZEDDA

Elodie MARSILJ

Marie-Caroline MARSILJ-TOMI

Laurent LUCCHESI

Maryline SERPAGGI

Camille ROSSI

Antoine ANTONA

François Jérôme SIMONETTI

Marie-Françoise MASSEI

Lucette AMARO

René MOGGIA